

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION  
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE  
des ports de Kerroch et Lomener à Ploemeur**

DE-SEPEL2026-17

-----

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,
- VU les désignations opérées par les organismes désignés à l'article R5314-14 du code des transports,
- SUR la proposition du directeur général des services,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le conseil portuaire se compose comme suit :

**1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE**

Titulaire : Mme ROUSSET Marianne, conseillère départementale,

Suppléant : Mme BALLESTER Françoise, conseillère départementale,

**2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE**

Titulaires : M. ORVOINE Claude

M. LAURENT Christian

Suppléants : M. GAUTHIER LE PROL Mathieu

Mme BRUNET Annie

### **3 - REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOEMEUR**

Titulaire : Mme DIRINGER-DAGORNE Aurélie

Suppléant : Mme BARETTE Christine

### **4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT**

*- membres du personnel départemental*

Titulaire : Mme la responsable du service eau, ports et espaces littoraux

Suppléant : Un agent du service eau, ports et espaces littoraux

*- membres du personnel des concessionnaires*

Titulaire : M. LANDAIS Joseph

Suppléant : Mme SOTIN Muriel

### **5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT**

#### **a) au titre du commerce**

*- usagers désignés par le président du conseil départemental*

Titulaire : M. le directeur – Compagnie Maritime « Laïta Croisières » – ou son représentant

Suppléant : Néant

#### **b) au titre de la pêche**

*- usagers désignés par le comité départemental des pêches*

Sans objet

*- usagers désignés par le président du conseil départemental*

Sans objet

#### **c) au titre de la plaisance**

*- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance*

Titulaires : M. NICOLAS Franck

M. JULE René

M. LE HIR Jean-Pierre

M. CAMPION Olivier

Mme PUZO Martine

M. RAOÛLAS Jean-Michel

Suppléants : M. GUEGUEN Eric  
M. CLEMENT-BOLLEE Bertrand  
M. LE NEVÉ Loïc  
M. FORTUNE Gilles  
M. TONNERRE Isaie  
M. MARTEVILLE Bruno

Publié en ligne le 09/06/2026

*- usagers désignés par le président du conseil départemental*

Titulaires : M. CARIOU Jean-Luc  
M. HAENTJENS Bertrand

Suppléants : M. CHAPELIN Rémi  
M. JEFFROY Frédéric

**Article 2 :**

Conformément à l'article R5314-24 du code des transports, la durée du mandat des membres du conseil portuaire est fixée à cinq ans.

**Article 3 :**

Le directeur général des services du département, le directeur de l'environnement sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 05 juin 2026

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT